

**PRÉSIDENTENCE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 308-2020/ARR/DDDT

du : - 3 FEV. 2020

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Commune de La Foa	1
Sapeurs-pompiers de La Foa	1
DSCGR NC	1
DASS NC	1
DTE NC	1
DAVAR NC	1
DEFE	1
SMIT	1
JONC	1
Archives NC	1
DDDT	1
Intéressée	1

**ARRÊTÉ**

**portant sursis à statuer à la demande d'autorisation d'exploiter un abattoir de volailles, sis à Ouatom, commune de La Foa**

**LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement de la province Sud ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter reçue le 14 mars 2018, complétée le 28 août 2018, modifiée le 21 décembre 2018 et le 3 avril 2019 ;

Vu l'arrêté n° 1434-2018/ARR/DENV du 28 mai 2019 portant ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation, par la Société de transformation de produits avicoles (STPA) d'un abattoir de volailles, sis à Ouatom, commune de La Foa ;

Vu les avis :

- de la direction du travail et de l'emploi de la Nouvelle-Calédonie en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie en date du 19 juillet 2019 ;
- de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie en date du 23 juillet 2019 ;
- de la direction du développement rural de la province Sud en date du 5 août 2019 ;
- de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi de la province Sud en date du 5 août 2019 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur reçus le 6 août 2019 ;

Vu le courrier de la Société de Transformation de Produits Avicoles (STPA) en date du 19 septembre 2019 en réponse à la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et apportant des éléments de réponse quant aux avis émis par les services administratifs ;

Vu le courrier n° 7639-2018/24-ISP/DENV du 13 novembre 2019 relatif à la consultation du pétitionnaire sur le projet d'arrêté d'autorisation ;

Vu le rapport n° 7639-2018/31-ACTS/DDDT du 13 janvier 2020 ;

Considérant l'audit en cours de réalisation sur la revue des relations juridiques et financières entre la STPA et les éleveurs et l'analyse qui en découlera ;

Considérant le courriel du pétitionnaire en date du 3 janvier 2020 demandant un délai supplémentaire pour répondre au projet d'arrêté d'autorisation ;

Considérant, dans ces conditions, l'impossibilité de statuer sur la demande d'autorisation susvisée dans le délai prévu à l'article 413-21 du code susvisé,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Il est sursis à statuer pour une durée de douze (12) mois à compter du jour de réception du rapport du commissaire enquêteur, à la demande d'autorisation d'exploiter un abattoir de volailles sur la commune de La Foa.

**ARTICLE 2** : Une copie du présent arrêté sera déposée et conservée aux archives de la mairie de La Foa, et pourra être consultée, sans frais, par les personnes intéressées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressée.



Pour la Présidente et par délégation,  
Le premier Vice-Président

  
Philippe BLAISE

NB : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de cet acte, pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».